



**Commune de TENCE**  
**Mairie de TENCE 43190 TENCE**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2015**

-

**Objet : Révision des tarifs pour l'Exercice 2016**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs communaux devant être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dont le détail figure en annexe , et propose à l'assemblée d'émettre un avis sur les documents préparés à cet effet par la Commission des Finances, et portant sur :

- \* la redevance du service « assainissement »
- \* les tarifs de la Bibliothèque Municipale
- \* les tarifs du Camping Municipal
- \* les tarifs de la chambre funéraire de Tence
- \* les droits d'entrée à la Piscine Municipale
- \* les droits de place, droits de pesage, photocopies et relevés de matrice cadastrale,
- \* les locations des différentes salles communales,
- \* les taxes funéraires, concessions au cimetière et columbarium,

Révision des tarifs " assainissement " pour l'exercice - 2016 -			
Redevance Assainissement	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
	en euros H.T.	en euros H.T.	délibération du 11/12/2015
	(pour mémoire)	(pour mémoire)	Conseil Municipal
			10 €
prix H.T. au m3 d'eau consommé	1.00 €	1.02 €	0.70 €
↗			
<p>chant que les relevés de compteurs d'eau s'effectuent en période estivale (de juillet/août de l'année "n-1" à juillet/août de l'année "</p> <p>le coût du m3 assainissement arrêté ce jour sera appliqué sur les consommations d'eau relevées à partir de juillet/août 2016</p> <p>Redevance assainissement mise en application selon l'article "15" du règlement du service assainissement</p> <p>approuvé par délibérations du Conseil Municipal en date du 09 décembre 1986</p>			

Considérant qu'en décembre 2014 le conseil a adopté le nouveau tarif assainissement pour la consommation 2015 ( portant de 1.00 € à 1.02 € le m3 HT)

Considérant que ce tarif 2015 s'applique pour les m3 consommés en 2015 et qu'il s'agit précisément des relevés de juillet/août 2015 à juillet/août 2016

Considérant que la redevance forfaitaire annuelle (pour une année civile) peut être appliquée l'année n-1, soit en décembre 2015 pour l'exercice 2016

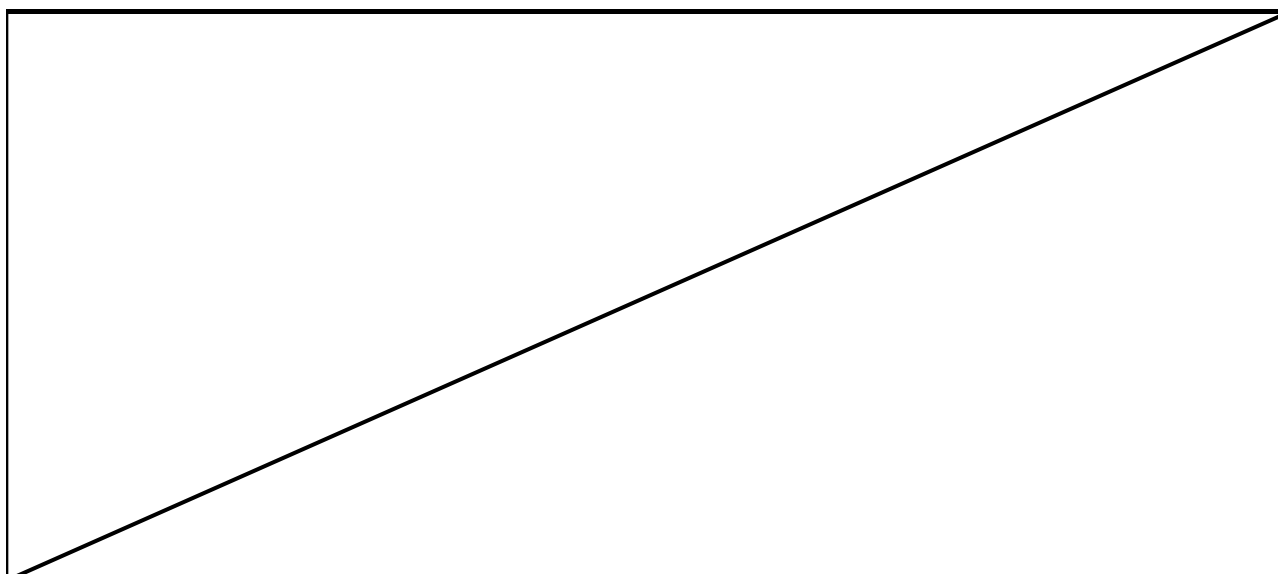
Considérant que l'estimation prévisionnelle de la redevance 2017 devant être approuvée en décembre 2016

Il est proposé pour une période intermédiaire (exercice 2016) de mettre en place une redevance forfaitaire annuelle d'assainissement de 10 €

il est proposé de maintenir pour 2015 le prix du m3 adopté en décembre 2014, et de prévoir pour 2016 une réduction du prix au m3 liée à la mise en place d'une redevance forfaitaire plus conséquente

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **décide** d'appliquer les nouveaux tarifs du service « Assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé



## Révision des tarifs pour l'exercice - 2016 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Services	types	catégories d'usagers					
		adultes		enfants jusqu'à l'âge de 18 ans		étudiants, chômeurs et RMI	
		<i>pour mémoire tarifs 2015</i>	propositions	<i>pour mémoire tarifs 2015</i>	propositions	<i>pour mémoire tarifs 2015</i>	propositions
Abonnement au Réseau des médiathèques du <b>Pays-Lecture</b> qui comprend les bibliothèques municipales du Chambon-sur-Lignon, Tence, Le Mazet Saint-Voy, Saint-Jeures, Saint-Agrève et la ludothèque "la Ribambelle"	emprunt de documents	10.00	<b>10.00</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>
	Internet et Multimédia illimité	10.00	supprimé	5.00	supprimé	5.00	supprimé
	forfait global : emprunts de documents Internet et Multimédia illimité	10.00	<b>10.00</b>	5.00	<b>5.00</b>	5.00	<b>0.00</b>
Adhésion 4 semaines pour les vacanciers à compter de 2016 suppression de la caution	emprunt de documents	5.00	<b>5.00</b>	5.00	<b>5.00</b>	5.00	<b>5.00</b>
	Internet et Multimédia illimité	5.00	-	5.00	-	5.00	-
	forfait global : emprunts de documents	8.00	<b>5.00</b>	8.00	<b>5.00</b>	8.00	<b>5.00</b>
	Internet et Multimédia illimité						
fonds musique ou multimédia	5 supports autres qu'imprimés (5 CD, ou 3 CD + 2 DVD, ou 5 DVD, ...)	<b>Gratuit avec abonnement de livres</b>					
Carte de 50 "transactions" ( 1 transaction = 1 page de photocopie ou d'impression, ou de Fax ou de scanner )	8.00	<b>8.00</b>	8.00	<b>8.00</b>	8.00	<b>8.00</b>	
Remplacement de carte perdue	2.00	<b>2.00</b>	2.00	<b>2.00</b>	2.00	<b>2.00</b>	
livre perdu, non rendu	le prix du renouvellement						
Remplacement de CD ou K7 Audio détériorés	le prix du renouvellement						
pénalité en cas de retard ( par document et par semaine de retard ) 1er rappel = 1 €, 2ème rappel = 2 € et 3ème rappel = 5 €	1.00	<b>1.00</b>	1.00	<b>1.00</b>	1.00	<b>1.00</b>	
Internet bureautique Multimédia au 1/4 d'heure (consommation arrondie au 1/4 d'heure supérieur)	0.20	<del>0.20</del>	0.20	<del>0.20</del>	0.20	<del>0.20</del>	
impression de documents (photocopie, fax, scanner) : la page en noir et blanc	0.20	<b>0.20</b>	0.20	<b>0.20</b>	0.20	<b>0.20</b>	

Rappel des Règles de prêt : 20 documents maximum en globalité sur les 3 médiathèques du RISOM  
(dont au maximum 5 supports autres qu'imprimés) pour 4 semaines, renouvelables 1 fois.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,  
⇒ **décide** d'appliquer les nouveaux tarifs du service « bibliothèque » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

## tarifs du Camping Municipal pour l'exercice - 2016

### Tarifs 2016- vote du conseil municipal

Montants TTC (TVA à 10.00 %)

périodes	du 27/03 au 05/06 du 11/09 au 31/10	du 05/06 au 10/07 du 15/08 au 11/09	du 10/07 au 15/08
↓ ↓ ↓			
<b>forfait emplacement</b>			
1 pers.+ 1 véhicule	6.20 €	7.60 €	9.10 €
2 pers.+1 véhicule	8.70 €	11.50 €	13.50 €
brancht.électrique	3.55 €	3.55 €	3.55 €
↓ ↓ ↓			
<b>supplément journalier</b>			
personne suppl.> 7ans	2.30 €	2.30 €	2.30 €
enfant de 2 ans à 7 ans	1.20 €	1.20 €	1.20 €
enfant < de 2 ans	gratuit	gratuit	gratuit
véhicule supplément.	1.70 €	1.70 €	1.70 €
animaux domestiques	1.70 €	1.70 €	1.70 €
↓ ↓ ↓			
<b>garage mort pour toutes caravanes restant sur le terrains de camping</b>			
période de fermeture	1.60 € / jour	2.10 € / jour	4.20 € / jour
	47.20 € / mois	63.00 € / mois	125.00 € / mois
<b>FORFAITS TTC pour emplacement de Caravanes étant précisé que ce forfait de base comprend : 2 personnes adultes y compris 1 emplacement + 1 branchement électrique</b>			
forfait de base "été" du 15 juin / 30 aout		→	650.00 €
forfait de "pleine saison" du 1er avril / 15 octobre		→	1 110.00 €
<b>Forfait pour emplacement de Mobil-Home</b>			
<b>FORFAITS TTC pour emplacement de Mobil-Home étant précisé que ce forfait de base comprend : 2 personnes adultes et 2 enfants y compris 1 emplacement + 1 voiture</b>		<b>4 personnes</b>	<b>6 personnes</b>
		<b>1 780.00 €</b>	<b>2 650.00 €</b>
<i>et le coût facturé correspondra à celui du tarif EDF "Heures Pleines" en vigueur au 31 octobre de l'année en cours</i>			
<i>Un DROIT d'entrée pour l'installation dun Mobil-Home (correspondant à la prise en charge des équipements) eau-électricité et assainissement est fixé pour tout nouvel emplacement à 600 Euros TTC</i>			
<b>la taxe de séjour de 0.30 €. Par jour par personne &gt; 13 ans (fixé par la CCHL)</b>			

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, bien qu'ayant décidé de céder le camping municipal à compter de ce jour,

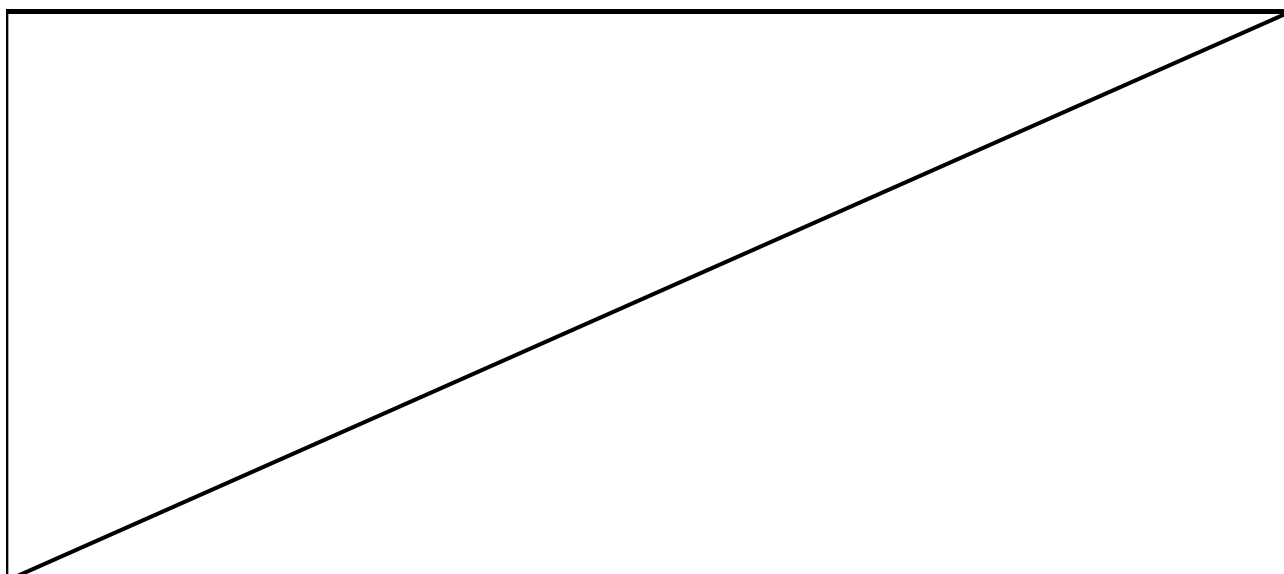
⇒ **décide** de maintenir les tarifs de 2015 sur l'exercice 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé, dans l'hypothèse où la commune serait amenée à exploiter le terrain de camping une saison supplémentaire.

## Tarifs TTC de la Chambre Funéraire 2016

Tarifs TTC concernant le passage des corps au local technique	à compter du 1er mars 2014 nouvelle DSP	tarifs maintenus en 2015	tarifs votés pour 2016 (11.12.2015)
forfait d'admission comprenant :			
forfait local technique et laboratoire			
forfait admission à la chambre funéraire et formalités s'y rattachant			
tarif nuit de 20 H.00 à 08 H.00 ⇒ ⇒	107.00 €	107.00 €	107.00 €
tarif jour de 08 h.00 à 20 H.00 ⇒ ⇒	66.00 €	66.00 €	66.00 €
forfait non obligatoire pour soins (thanatopraxie) et nettoyage ⇒	56.00 €	56.00 €	56.00 €

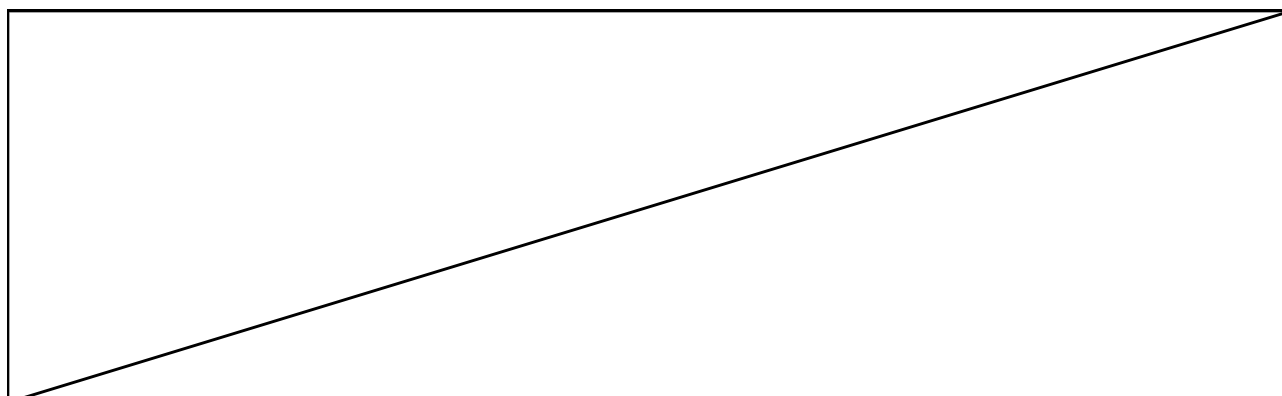
Tarifs TTC concernant la présentation des corps en salon	2014	2015	2016
forfait limité à 3 jours			
tarif pour les défunts de la commune de TENCE ⇒ ⇒	168.00 €	168.00 €	168.00 €
tarif pour les défunts de la C.C.H.L. ⇒ ⇒	168.00 €	168.00 €	168.00 €
tarif pour les défunts extérieurs à la commune de TENCE et C.C.H.L.	255.00 €	255.00 €	255.00 €
forfait journalier par jour supplémentaire			
tarif pour les défunts de la commune de TENCE ⇒	56.00 €	56.00 €	56.00 €
tarif pour les défunts extérieurs à la commune de TENCE et C.C. ⇒	56.00 €	56.00 €	56.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,  
 ⇒ **décide** de maintenir les tarifs de la chambre funéraire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé



Révision des tarifs pour l'exercice - 2016 -		
Droits d'entrée à la piscine municipale de Tence		
PISCINE	2015	2016
	(pour mémoire)	vote du conseil municipal le 11.12.2015
Ticket entrée "Adultes"	3.50 €	3.60 €
Ticket "Jeunes de moins de 18 ans" et Ticket "scolaires et étudiants"	1.70 €	1.70 €
Groupe d'enfants avec moniteur groupes scolaires avec moniteur en dehors des heures d'ouverture au public	1.50 €	1.50 €
Carte d'abonnement Adulte (10 entrées)	25.00 €	26.00 €
Carte Abonnement Enfant (10 entrées)	10.00 €	10.00 €
Perte de clés - Vestiaire (la clé)	12.00 €	12.00 €
Perte de bracelets (le bracelet)	4.50 €	4.50 €
Usage de bouées (la bouée)	1.20 €	1.20 €
Lunettes de natation ( la paire )	7.50 €	7.50 €
Natation scolaire	gratuit	gratuit
( * ) pour les titulaires de la Carte d'Hôte		

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,  
 ⇒ **décide** de fixer les tarifs « entrées de la piscine municipale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé



## Révision des tarifs pour l'exercice - 2016 -

### Droits de place - Droits de Pesage - Photocopies et Relevés de matrice cadastrale -

	tarifs 2015	tarifs 2016 votés 11.12.2015
<b>AUTRES REDEVANCES</b>		
Photocopie, l'unité		
Reproduction d'un document administratif	0.20 €	0.20 €
Extrait de matrice cadastrale	1.60 €	supprimé
<b>Intervention des services techniques communaux</b>		
coût horaire unitaire pour le personnel →	28.00 €	28.50 €
<b>coût horaire pour l'utilisation de matériel communal</b>		
tracteur et camion benne →	56.00 €	56.00 €
tracto-pelle et Manitou →	87.00 €	87.00 €
ces tarifs sont majorés de 25% pour intervention les samedis et de 75% pour intervention les dimanches et jours fériés		
<b>DROITS de PLACE</b>		
de juin à Septembre, le mètre linéaire /jour	1.35 €	1.35 €
d'Octobre à Mai, le mètre linéaire / jour	0.80 €	0.80 €
abonnement annuel le mètre linéaire	27.50 €	28.00 €
abonnement saisonnier (été) de juin à septembre, le mètre linéaire	16.00 €	16.00 €
abonnement saisonnier (été) de mai à octobre, le mètre linéaire	20.00 €	20.00 €
pour la fête foraine (durée de la fête), le m <sup>2</sup>	2.00 €	2.00 €
et à compter du 1er janvier 2010 , tarif dégressif à partir de 100 m <sup>2</sup> ( - 25%	1.50 €	1.50 €
pour un cirque, par jour, le m <sup>2</sup>	0.35 €	1.00 €
emplacement taxi, forfait annuel	118.50 €	119.00 €
borne électrique par jour / par emplacement	3.50 €	3.50 €
borne électrique forfait pour un abonnement annuel (forfait créé au 11.12.2015)		160.00 €
emplacement réservé entreprises transports de fonds	270.00 €	supprimé
<b>emplacements de voirie pour extension</b>		
de terrasses de café, du 1er juillet au 31 août	22.00 €	22.50 €
le mètre linéaire ( limité à 3 mètres de profondeur )		
<b>DROITS de PESAGE</b>		
1 veau	3.00 €	3.00 €
1 mouton	3.00 €	3.00 €
1 porc	3.00 €	3.00 €
<b>CANTINE (pour information)</b>		
	( pour information )	( pour information )
	à compter du 01.01.2015	à compter du 01.01.2016
Prix du Repas	3.10 € (élèves) et 2.40 € (agents)	3.15 € (élèves) et 2.41 € (agents)
Tarif fixé par le Conseil d'Administration	C.A. Du 30.06.2014	C.A. Du 30.06.2015

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,  
 ⇒ **décide** de fixer les tarifs « droits de place » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

**Révision des tarifs pour l'exercice - 2016 -  
Locations des différentes salles communales de la Commune de Tence**

Répartition des bâtiments communaux	forfait de chaises et de tables	2015 pour mémoire	2016 vote du 11.12.2015
<b>Camping de la Levée des Frères</b>			
Maison du Temps Libre (Camping)	45 chaises	231.00 €	231.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	15 tables	104.00 €	104.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an		gratuit	gratuit
Associations de Tence (manifestations sans recettes)		gratuit	gratuit
<b>Gymnase ( Centre de la Lionchère ) exclusivement en dehors des manifestations sportives</b>			
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	240 chaises	104.00 €	105.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an	60 tables	gratuit	gratuit
Associations de Tence (manifestations sans recettes)		gratuit	gratuit
* Location privée - ( soirée complète )	⇒	362.00 €	365.00 €
* Location privée - ( limitée à 1/2 journée )	⇒	176.00 €	178.00 €
pour toute location de gymnase (location ou mise à disposition)			
caution (garantie matériel / équipement)	⇒		400.00 €
caution (ménage)	⇒		100.00 €
<b>Pyramide (exclusivement en dehors des périodes scolaires)</b>			
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	40 chaises 10 tables	63.00 €	64.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an		gratuit	gratuit
Associations de Tence (manifestations sans recettes)	à prendre	gratuit	gratuit
* Location privée	au gymnase	156.00 €	158.00 €
<b>Gymnase ( Préau du Groupe Scolaire )</b>			
Location privée possible uniquement en dehors des périodes scolaires et utilisations sportives	40 chaises + 10 tables	104.00 €	105.00 €
<b>Ecole de la Brosse</b>			
* Location privée - ( soirée complète )	70 chaises 25 tables	260.00 €	265.00 €
En ce qui concerne l'Assemblée de Village (Habitants de la Brosse)	⇒	gratuit	gratuit
<b>CHAPELLE des PENITENTS</b>			
Tarif individuel	⇒	2.50 €	2.80 €
Tarif individuel avec Carte d'hôte proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal	⇒	une entrée gratuite	une entrée gratuite
Tarif de groupe (10 personnes minimum)	⇒	1.70 €	2.10 €
Tarif de groupe scolaire (extérieur à la commune Tence)	⇒	0.80 €	0.80 €
Enfant, moins de 15 ans	⇒	gratuit	gratuit
pour information, cette salle est mise à disposition gratuitement aux assemblées générales, expositions, et l'exercice de la danse (association)			
<b>Salle de la Halle à marchandises à la Gare</b>			
<b>Salle de rez de chaussée de la Maison des Associations</b>			
mise à disposition de différents intervenants oeuvrant ponctuellement dans le cadre de leur profession libérale.	⇒	25.00 €	25.00 €
<b>Divers ( location et transport de matériel, et cautions)</b>			
location de tables (par unité)	⇒	cf délibération du 29.07.2008	2.00 €
location de bancs (par unité)	⇒		0.50 €
location de chaises (par unité)	⇒		0.25 €
caution pour toute location de matériel (tables, chaises, ...) hors podium, par un particulier hors installations communales	⇒		150.00 €
pour toutes demandes complémentaires d'un particulier nécessitant un transport de matériel il sera demandé un montant forfaitaire de :	⇒	56.00 €	56.00 €
location de la sonorisation, il sera demandé une caution de :	⇒	1 560.00 €	1 560.00 €
pour tout prêt d'un chapiteau de 25 m <sup>2</sup> , il sera demandé une caution de :	⇒	207.00 €	207.00 €
<b>location du podium praticable</b>			
réservé exclusivement à un usage intérieur et aux associations tençoises			
un minimum forfaitaire équivalent à 2 chariots de 10 plateaux		60.00 €	50.00 €
le chariot de 10 plateaux ( soit 20 m <sup>2</sup> )		30.00 €	tarif unique
pour toute location du podium praticable	⇒	1 000.00 €	1 000.00 €
<b>location de l'ancien podium modulaire</b>			
associations tençoises - par jour -	⇒	50.00 €	50.00 €
associations extérieures à la commune de TENCE - par jour -	⇒	100.00 €	100.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,  
⇒ **décide** de fixer les tarifs relatifs aux « locations de salles communales » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

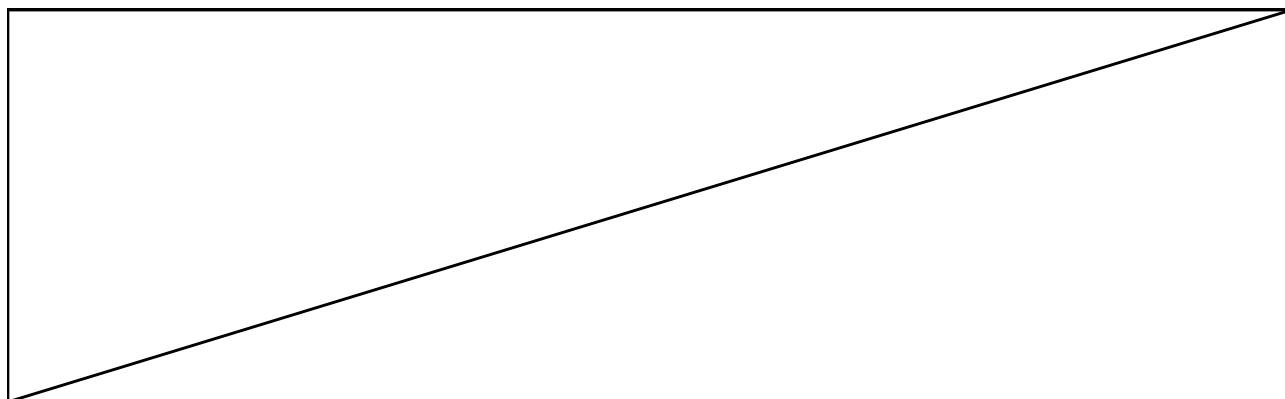


## Révision des tarifs pour l'exercice - 2016 -

### Taxes Funéraires - Concession au cimetière communal - Columbarium -

	2015 pour mémoire	2016 vote du 11.12.2015
<b>TAXES FUNERAIRES</b>	→	supprimé
à compter du 23 octobre 2012 (délibération du conseil mpal) le personnel communal n'intervient plus dans le cimetière mise en place d'une seule redevance forfaitaire de 60 € par inhumation réalisée par un service extérieur de pompes funèbres		
↳    ↳	60.00 €	60.00 €
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
Concession trentenaire, le m <sup>2</sup>	63.00 €	64.00 €
Concession cinquantenaire, le m <sup>2</sup> instaurée le 24 Juillet 2001	122.00 €	125.00 €
Concession perpétuelle supprimée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2001		
<b>CONCESSIONS COLUMBARIUM</b>		
PLACE DE 4 urnes - concession de 30 ans	963.00 € (conces) + 67.00 € (plaque)	965.00 € (conces) + 68.00 € (plaque)
PLACE DE 4 urnes - concession de 50 ans	1 380.00 € (conces) + 67.00 € (plaque)	1 390.00 € (conces) + 68.00 € (plaque)
Plaques de Granit Rose (prix à l'unité)	intégrer la plaque à la concession	intégrer la plaque à la concession
DEPOT d'une URNE - taxe funéraire	43.00 €	44.00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,  
⇒ **décide** de fixer les tarifs relatifs aux « Taxes funéraires » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé



**Objet : Cession du terrain de camping municipal  
de « la Levée des Frères »**

**Le Conseil Municipal**, ayant pris acte des deux propositions d'acquisition du camping municipal de « la Levée des Frères » telles qu'elles lui ont été présentées par Madame la maire de Tence ainsi que l'estimation de France Domaine en date du 19 novembre 2015 fixant la valeur vénale du terrain de camping de la Levée des Frères à 211 000 €uros

⇒ **Décide** de céder le terrain de camping municipal de « la Levée des frères » dans sa globalité, (partie foncière et fonds de commerce)

soit un tènement foncier actuel de 4 ha 11 ares et 45 ca comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

BE n° 25 de 4 ha 3 ares et 40 ca

BE n° 26 de 4 ares 45 ca

BE n° 27 de 3 ares 60 ca

⇒ **Fixe les conditions de vente suivantes :**

➤ la destination du bien cédé doit impérativement restée affectée à l'usage d'un camping ou autre activité d'une hôtellerie de plein air,

➤ les acquéreurs doivent respecter leurs engagements en termes de respect de l'environnement, (rappel sur l'engagement des acquéreurs à exploiter le terrain de camping prenant en considération les atouts touristiques de la région, liés à son environnement et à son cadre de vie, nécessitant par conséquent un habitat soigné et des services de qualité et prenant en compte une période d'exploitation la plus élargie possible.)

⇒ **Décide** de distraire de la vente une division à créer sur la parcelle BE n° 25, soit environ 300 m<sup>2</sup>, couvrant la partie des installations d'assainissement du camping (compresseur et aéroéjecteur) et ce, suivant un document d'arpentage devant être établi par un géomètre expert,

⇒ **Décide** de mettre en place des servitudes :

- d'accès sur le terrain de camping, au profit de cette parcelle de terrain couvrant la partie des installations d'assainissement du camping,
- de réseau assainissement, entre la parcelle de terrain susvisée et la limite Sud de la propriété en limite de la rivière « le Lignon »

⇒ **Décide** suivant analyse de la commission de l'action économique, du développement durable, de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme

→ fixant les atouts et avantages de chaque candidat,

→ et arrêtant les points sensibles agissant en leur défaveur,

1°) de procéder au choix du candidat par un vote à bulletin secret

23 votants dont 2 par procurations

Résultat du vote ; 1 nul et 22 exprimés

Dont **15 voix** pour les 4 personnes du projet « Green Camp »

Dont **7 voix** pour la SARL « les Valignards »

2° de retenir par conséquent la candidature des 4 personnes ayant présenté le projet dénommé « Green Camp » à savoir M. Grégoire GIBERT, Mme Virginie GIBERT, M. Edouard BILLAMBOZ et Mme Cathy BILLAMBOZ,

⇒ **Décide** donc de céder

à M. Grégoire GIBERT, Mme Virginie GIBERT, M. Edouard BILLAMBOZ et Mme Cathy BILLAMBOZ, ou à défaut, à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait auxdites personnes

le tènement foncier de 4 ha 11 ares et 45 ca comprenant les parcelles cadastrales suivantes : BE n° 25 (4 ha 3 ares et 40 ca) - BE n° 26 (4 ares 45 ca) et BE n° 27 (3 ares 60 ca), déduction faite de la parcelle de terrain à distraire sur la parcelle BE n° 25 (soit environ 300 m<sup>2</sup>) au prix de **140 000 €** ;

et le fonds de commerce du camping municipal pour un montant de **40 000 €**,

soit un montant global de **180 000 €**

- ⇒ **Décide** que soient établies les servitudes
- d'accès à la nouvelle parcelle de terrain restant propriété de la commune de Tence, sur laquelle sont implantées les installations d'assainissement du camping,
- et de réseau assainissement, entre la parcelle de terrain susvisée et la limite Sud de la propriété en limite de la rivière « le Lignon » suivant plan joint à la présente,
- ⇒ **Dit** que les frais de rédaction de l'acte demeurent à la charge de l'acquéreur,
- ⇒ **Désigne** l'étude notariale de TENCE, ROCHER/BAUZA, pour la rédaction de l'acte,
- ⇒ **Autorise** Madame la Maire à signer l'acte de vente et préalablement un éventuel compromis de vente, à entreprendre toutes les mesures préalables requises pour le bon déroulement de cette vente et à signer tous les documents qui en découlent afin de mener à bonne fin cette opération de cession du terrain de camping municipal de « la levées des Frères ».

<p><b>Objet : schéma départemental de coopération intercommunale – dissolution des syndicats primaires de production et de distribution d'eau et/ou assainissement</b></p>
--

**Le conseil municipal,**

Après avoir pris acte

Du projet présenté par le Préfet de la Haute Loire, de la dissolution au plus tard le 31 décembre 2016 des syndicats primaires de production, de distribution d'eau et/ou d'assainissement, au titre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) mis en place dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)

De l'avis défavorable à ce projet émis à l'unanimité de ses membres présents, le 25 novembre 2015, par le comité directeur du syndicat des eaux,

Après avoir débattu sur ledit projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

**à l'unanimité de ses membres présents,**

⇒ **Emet également un avis défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, notamment en ce qui concerne la dissolution au plus tard le 31 décembre 2016 des syndicats primaires de production, de distribution et/ou d'assainissement, et ce, tel qu'il a été présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire ;

⇒ **Préconise** également que le projet de dissolution des syndicats primaires de production, de distribution et/ou d'assainissement soit reporté jusqu'en 2020, correspondant à la date de transfert auprès de communautés de communes compétentes, ce qui permettrait un temps de réflexion et d'harmonisation des services ;

En effet, le syndicat des eaux de la région de Tence fonctionne très bien en parfaite autonomie et qu'il n'y a pas urgence à le dissoudre en raison des projets en cours et de la nouvelle organisation à mettre en place, ce que préconise d'ailleurs le comité directeur du syndicat des eaux de la région de Tence

⇒ **Souhaite** également qu'un amendement à ce projet soit déposé en ce sens par les membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) devant se prononcer sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

⇒ **émet** le vœu que la gestion du service de l'eau reste à l'avenir une gestion publique et qu'elle ne soit pas, par conséquent, déléguée à une entreprise privée.

**Objet : Opération foncière à Solignac , cession d'une partie de l'assiette de chemin rural et acquisition en substitution d'une parcelle de terrain**

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **approuve** le projet de cession à Monsieur et Madame Laurent RIVIERE, domiciliés à TENCE, lieu de Solignac, d'une partie du chemin rural de Solignac, comme il lui a été présenté par Madame la Maire,

⇒ **autorise** Madame la Maire

- à mettre en place l'enquête publique préalable au projet de cession de l'assiette de ce chemin rural de Solignac comme indiqué sur le plan joint en annexe,

- à solliciter de Monsieur et Madame Laurent RIVIERE, domiciliés à TENCE, lieu de Solignac une cession de terrain côté « Nord » de leur parcelle « H » n° 771 afin de l'affecter à usage d'une chemin rural, devant garantir la continuité du chemin rural de Solignac (ancien chemin rural qui vient du lieu-dit de « la Valette »)

- à engager toute procédure et signer tout document afin de pouvoir mener à bien ce projet.

⇒ **sollicite** un avis de valeur de France Domaine sur les biens concernés.

⇒ **approuve** par conséquent le projet d'acquisition auprès de Monsieur et Madame Laurent RIVIERE, domiciliés à TENCE, lieu de Solignac, commune de TENCE d'une partie de la parcelle de terrain issue de la parcelle de terrain « H » n° 771 soit environ 280m<sup>2</sup>, devant servir d'assiette au nouveau tracé du chemin et permettant de garantir la continuité de circulation sur le réseau de chemins ruraux de Solignac

⇒ **dit que** les tous frais occasionnés par cette démarche seront à la charge des pétitionnaires, (honoraires de bornage préalable au document d'arpentage, honoraires du commissaire enquêteur, honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte et autres frais imprévus...)

**Objet : Opération foncière à Réouze ,  
cession d'une partie de l'assiette de chemin rural de Réouze**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, étant précisé que Monsieur Michel DELOLME s'est absenté au moment du vote,

⇒ **approuve** le projet de cession à Monsieur et Madame Michel DELOLME, domiciliés à TENCE, lieu de Réouze, d'une partie du chemin rural de Réouze, et ce, suivant leur requête par l'intermédiaire de laquelle ces derniers émettent le vœu :

➤ de faire déclasser le chemin rural qui se situe entre les parcelles de terrain cadastrées « AO n°26-25 et 245 » dont ils sont propriétaires et les parcelles de terrain « AO n° 22-235 et 246 » appartenant à Monsieur Jean COURBON,

➤ de pouvoir ensuite l'acquérir en vue de créer un tènement foncier

⇒ **autorise** Madame la Maire

- à mettre en place l'enquête publique préalable au projet de cession de l'assiette de ce chemin rural de Solignac comme indiqué sur le plan joint en annexe,

- à engager toute procédure et signer tout document afin de pouvoir mener à bien ce projet.

⇒ **sollicite** un avis de valeur de France Domaine sur les biens concernés.

⇒ **dit que** les tous frais occasionnés par cette démarche seront à la charge des pétitionnaires, (honoraires de bornage préalable au document d'arpentage, honoraires du commissaire enquêteur, honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte et autres frais imprévus...)

**Objet : Opération foncière à Paulhac ,  
cession d'une partie de l'assiette de chemin rural de Freydier à Paulhac**

une requête a été déposée par la SCI FREYDIER dont le siège se situe 1374 routes de Bandol à SANARY sur MER (83110), représentée par Mme Patricia LAURE , par l'intermédiaire de laquelle cette dernière émet le vœu :

- de faire déclasser le chemin rural qui se situe entre les parcelles de terrain cadastrées « H n° 171 - 172 - 176 - et 178 » propriété de la SCI FREYDIER susvisée,
- afin de pouvoir ensuite l'acquérir en vue de créer un tènement foncier.

Cette partie de chemin rural de Freydier, que Madame Patricia LAURE agissant pour le compte de la SCI FREYDIER souhaite acquérir représente une superficie de 391 m<sup>2</sup> qui forme une enclave dans sa propriété suivant plan joint en annexe.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **approuve** le projet de cession à la SCI FREYDIER dont le siège se situe 1374 routes de Bandol à SANARY sur MER (83110), d'une partie du chemin rural de Freydier à Paulhac, suivant requête déposée en mairie et visant à faire déclasser le chemin rural qui se situe entre les parcelles de terrain cadastrées « H n° 171 - 172 - 176 - et 178 » propriété de la SCI FREYDIER susvisée, afin que cette dernière puisse ensuite l'acquérir en vue de créer un tènement foncier.

Cette partie de chemin rural de Freydier, que Madame Patricia LAURE agissant pour le compte de la SCI FREYSIER souhaite acquérir représente une superficie de 391 m<sup>2</sup> qui forme une enclave dans sa propriété .

⇒ **autorise** Madame la Maire

- à mettre en place l'enquête publique préalable au projet de cession de l'assiette de ce chemin rural de Freydier à Paulhac comme indiqué sur le plan joint en annexe,
- à engager toute procédure et signer tout document afin de pouvoir mener à bien ce projet.

⇒ **sollicite** un avis de valeur de France Domaine sur les biens concernés.

⇒ **dit que** les tous frais occasionnés par cette démarche seront à la charge de la pétitionnaire , (honoraires de bornage préalable au document d'arpentage, honoraires du commissaire enquêteur, honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte et autres frais imprévus...),

**Objet : Convention « assistance progiciels » avec le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Loire**

**Le conseil municipal décide :**

**Article 1er :**

La proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au service « Assistance progiciels » du Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée.

**Article 2 :**

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

**Article 3 :**

La Maire de Tence est chargée d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

**Objet : CONVENTION CHAUFFAGE  
du bâtiment abritant le pôle multi-activités  
de la communauté de communes du Haut-Lignon**

**Le Conseil Municipal,**

↳ **approuve** le projet de convention relative à la facturation à la Communauté de communes du Haut Lignon, de l'énergie (approvisionnée depuis la chaufferie centralisée au bois via le raccordement au réseau de chaleur communal) du bâtiment « Pôle Multi-Activités » de la zone de Leygat.

Etant précisé que suivant les termes du contrat à proposer à la Communauté de Communes du Haut-Lignon (CCHL) cette dernière s'engage à acheter à la commune, et la commune s'engage à lui fournir la totalité des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'ensemble des surfaces de bâtiment « Pôle multi-activités » à Leygat, qui sont exploitées par la Communauté de Communes du Haut-Lignon, comprenant :

- Une salle de remise en forme.
- Une salle multi-activités (judo, karaté, danse, ...).
- Des vestiaires hommes et femmes.
- Un local arbitre.
- Un local infirmerie..

Cette fourniture d'énergie calorifique est obtenue par échange entre :

- le fluide dit fluide primaire, circulant dans les installations primaires qui constitue le réseau de chaleur, propriété de la commune de Tence, fournisseur d'énergie,
- et celui dit fluide secondaire alimentant les installations du bâtiment « Pôle multi-activités » de la Communauté de Communes du Haut-Lignon, propriété de la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

↳ **autorise** Madame la Maire à signer la convention dans les conditions ci-dessus décrites, avec le Président de la communauté de Communes du Haut-Lignon,

↳ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

**Objet : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du local  
de l'ancienne pharmacie de la place du Chatiague.**

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **adopte** la proposition de Madame la Maire visant à créer un avenant n° 1 à la convention adoptée par le conseil municipal le 29 juillet 2004, entre la commune de Tence et l'association « les Amis du Vieux Tence », ayant pour objet de définir les conditions d'intervention des agents de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon amenés à encadrer des visites du musée de l'ancienne pharmacie pour les groupes en lien avec la réservation de la visite du musée de la Chapelle des Pénitents,

⇒ **approuve** l'avenant n° 1 à la convention sus désignée, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire

⇒ **autorise** Madame la Maire à signer cet avenant n° 1 à la convention, avec le Président de l'association « les Amis du Vieux Tence » et le président de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon

**Objet : Contrat sciure pour approvisionnement en combustible de plaquettes forestières et/ou bois déchiqueté en mélange pour la chaufferie de Tence**

**Le Conseil Municipal**

↪ **approuve** le projet de contrat ayant pour objet l'approvisionnement en combustible de plaquettes forestières et/ou bois déchiqueté en mélange pour la chaufferie de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Madame la maire de Tence

↪ **autorise** Madame la Maire à signer ce contrat avec la SARL « Transports PERRIER » dont le siège se situe 61 rue d'Annonay, fournisseur actuel de la commune de Tence, pour une durée de 4 ans à compter du 20 décembre 2015,

↪ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

**Objet : Bail à usage professionnel  
maison de santé pluri professionnelle  
Mme Anne-Marie SIROT, psychologue**

Il est proposé de louer un local à la maison de santé pluri-professionnelle, un jour par semaine, (le samedi) au profit de Madame Anne-Marie SIROT, psychologue clinicienne

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **approuve** le projet de bail de mise à disposition du local de 33.55 m<sup>2</sup> sis au 2<sup>ème</sup> étage de la maison de santé pluri professionnelle au profit de Mme Anne-Marie SIROT, psychologue clinicienne, et ce, suivant les conditions décrites par Madame la Maire ;

⇒ **autorise** Madame le Maire à signer ledit bail avec Mme Anne-Marie SIROT

⇒ **donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous les documents utiles et prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des engagements réciproques énumérés dans ce bail à usage professionnel.

**Objet : Décisions Modificatives pour le Budget « assainissement »  
de la commune de Tence - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal, approuve comme suit le projet de « décisions modificatives » relatif au Budget Primitif de l'Exercice 2015 (Budget « Assainissement » de la Commune de TENCE)

## ASSAINISSEMENT de la commune de Tence

### DECISIONS

### MODIFICATIVES 2015

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	Comptes	BP 2015	DM 2015	TOTAL PREVU 2015
<b>011</b>		<b>61 890.51</b>	-	<b>61 890.51</b>
achat de service	604	-	-	-
fournitures non stockables	6061	21 000.00	-	21 000.00
fournitures d'entretien	6063	6 500.00	-	6 500.00
<i>sous-total chapitre "60"</i>		<i>27 500.00</i>	-	<i>27 500.00</i>
entretien réparation biens immobiliers	6152	17 790.51	-	17 790.51
entretien réparation autres biens	61558	-	-	-
divers	618	-	-	-
<i>sous-total chapitre "61"</i>		<i>17 790.51</i>	-	<i>17 790.51</i>
divers	6228	15 000.00	-	15 000.00
<i>sous-total chapitre "62"</i>		<i>15 000.00</i>	-	<i>15 000.00</i>
autres impôts	6378	1 600.00	-	1 600.00
<i>sous-total chapitre "63"</i>		<i>1 600.00</i>	-	<i>1 600.00</i>
<b>012</b>		<b>12 500.00</b>	-	<b>12 500.00</b>
autre personnel	6218	12 500.00	-	12 500.00
<b>042</b>		<b>87 097.04</b>	<b>2 002.40</b>	<b>89 099.44</b>
dotations aux amortissements	6811	87 097.04	2 002.40	89 099.44
<b>65</b>		<b>50.00</b>	-	<b>50.00</b>
charges diverses	658	50.00	-	50.00
<b>66</b>		<b>25 462.45</b>	-	<b>25 462.45</b>
intérêts des emprunts	66111	26 000.00	-	26 000.00
intérêts - icne	66112	537.55	-	537.55
<b>67</b>		-	-	-
autres charges exceptionnelles	6781	-	-	-
<b>Sous-total dépenses de fonctionnement</b>		<b>187 000.00</b>	<b>2 002.40</b>	<b>189 002.40</b>
virement à la section d'investissement	023	-	10 450.04	10 450.04
déficit antérieur reporté	002	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>187 000.00</b>	<b>12 452.44</b>	<b>199 452.44</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	Comptes	BP 2015	DM 2015	TOTAL PREVU 2015
<b>042</b>		<b>64 216.31</b>	<b>12 452.44</b>	<b>76 668.75</b>
production immobilisée	722	-	12 452.44	12 452.44
quote-part subventions	777	64 216.31	-	64 216.31
<b>70</b>		<b>87 939.26</b>	-	<b>87 939.26</b>
travaux	704	-	-	-
redevance d'assainissement collectif	70611	87 139.26	-	87 139.26
autres prestations de services	7068	800.00	-	800.00
<b>75</b>		-	-	-
produits divers	758	-	-	-
<b>77</b>		<b>14 000.00</b>	-	<b>14 000.00</b>
subventions exceptionnelles	774	14 000.00	-	14 000.00
autres produits exceptionnels	778	-	-	-
<b>Sous-total recettes de fonctionnement</b>		<b>166 155.57</b>	<b>12 452.44</b>	<b>178 608.01</b>
excédent antérieur reporté	002	20 844.43	-	20 844.43
<b>TOTAL GENERAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>187 000.00</b>	<b>12 452.44</b>	<b>199 452.44</b>



# ASSAINISSEMENT de la commune de Tence

## Décisions Modificatives - 2015 -

### DEPENSES INVESTISSEMENT

Opérations	articles		Propositions B.P. 2015	DM 2015	TOTAL PREVU 2015
opérations financières	1641	emprunts	50 400,00		50 400,00
	1681	autres emprunts			
"040" transferts entre sections	13911	quote-part subv.état			
	139111	quote-part subv.ag. eau	25 640,04		25 640,04
	139118	quote-part subv.autres	14 355,29		14 355,29
	13912	quote-part subv.régions	9 671,74		9 671,74
	13913	quote-part subv.départem	8 898,88		8 898,88
	13918	quote-part subv.autres	5 650,36		5 650,36
	21532	tx régie rés.assain	-	12 452,44	12 452,44
"041" opérations patrimoniales	139111	amort.subv.ag. eau			
	139118	amort.subv.autres			
	13913	amor.subv.département			
	2031	frais de recherche étude			
101 station d'épuration	21562	mat. spécifique d'exploitat.	10 000,00		10 000,00
	2315	installations techniques		2 000,00	2 000,00
103 branchements nouveaux	1313	subv.département			
	2031	frais de recherche			
	21532	réseaux assainissement	20 383,69		20 383,69
111 potage - les mazeaux	2315	installations techniques			
112 camping municipal	2315	installations techniques	15 000,00	2 000,00	13 000,00
113 extension gardaillac	21532	installations techniques	5 000,00		5 000,00
114 quartier blanc et sérigoule	21532	installations techniques	5 000,00		5 000,00
	2315	installations techniques			
<b>total des dépenses d'investissement</b>			<b>170 000,00</b>	<b>12 452,44</b>	<b>182 452,44</b>
<b>déficit reporté de l'exercice n - 1</b>					
<b>total cumulé des dépenses d'investissement</b>			<b>170 000,00</b>	<b>12 452,44</b>	<b>182 452,44</b>

### RECETTES INVESTISSEMENT

Opérations	articles		Propositions B.P. 2015	DM 2015	TOTAL PREVU 2015
opérations financières	1641	emprunts	44 892,79		44 892,79
"10" dotations	10682	Affectation du résultat	-		-
"021" virement sect.fonctioint				10 450,04	10 450,04
"040" transferts entre sections	28031	amort.frais d'études	-	2 002,40	2 002,40
	281311	amort.bâtiment	5 670,72		5 670,72
	28151	amort.install.complexes	20 894,57		20 894,57
	281532	amort.réseaux assain.	60 386,11		60 386,11
	281562	amort.mat.spécifique	145,64		145,64
"041" opérations patrimoniales	13912	amort.subv.régions			
	13918	amort.subv.autres			
	21532	réseaux assainissement			
101 station d'épuration	13111	subv.agence eau			
	1313	subv.département			
	1641	emprunt	6 892,79		6 892,79
103 branchements nouveaux	13111	subv.agence eau			
	1313	subv.département			
	1641	emprunt	20 000,00		20 000,00
112 camping municipal	2315 1641	installations techniques emprunts	15 000,00		15 000,00
113 extension gardaillac	13111	subv.agence eau	1 000,00		1 000,00
	1313	subv.département	1 000,00		1 000,00
	1641	emprunt	3 000,00		3 000,00
114 quartier blanc et sérigoule	13111	subv.agence eau			
	13118	réserve parlementaire			
	1313	subv.département			
	1641	emprunt			
<b>total des recettes d'investissement</b>			<b>133 989,83</b>	<b>12 452,44</b>	<b>146 442,27</b>
<b>excédent reporté de l'exercice n - 1</b>			<b>36 010,17</b>		<b>36 010,17</b>
<b>total cumulé des recettes d'investissement</b>			<b>170 000,00</b>	<b>12 452,44</b>	<b>182 452,44</b>

**Objet : Décisions Modificatives pour le Budget Général  
Exercice 2015 de la commune de Tence**

Le Conseil Municipal, approuve comme suit le projet de « décisions modificatives » relatif au Budget Primitif de l'Exercice 2015 (Budget Général de la Commune de TENCE)

<b>COMMUNE DE TENCE</b>			<b>Décisions Modificatives 2015 -</b>			
<b>synthèse de fonctionnement - 2015</b>			<b>BP . 2015</b>	<b>virements crédits</b>	<b>DM.2015 10.12.2015</b>	<b>prévision totale hors DM techn.</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Charges à caractère général - sous-total -</b>	842 758.00			842 758.00
	<b>011-</b>	(60) achats et fournitures, eau, carburant, combustible, EDF, voirie,...	538 000.00			538 000.00
		(61) services extérieurs, locations, maintenance, entretiens, assurance	183 558.00			183 558.00
		(62) autres services, honoraires, fêtes & cérémonies, publicité, transports, affranchissements, téléphone, insertions, divers...	57 400.00		-	57 400.00
		(63) impôts et taxes (taxes foncières , sur véhicules..)	63 800.00		-	63 800.00
		<b>personnel</b> ( non déduites les atténuations de charges du 013) ➔	1 121 500.00			1 121 500.00
	<b>042 -</b>	<b>6751</b> (valeur cptable VMP)			DM technique	
		<b>676</b> ( différence sur réalisations)			DM technique	-
		<b>6811</b> (dotat.amortissements)	141 248.34			141 248.34
	<b>65 -</b>	<b>autres charges de gestion</b> ( indemnités des élus, SDIS, subventions, participations intercommunales,..)	446 952.12			446 952.12
	<b>66 -</b>	<b>charges financières</b> , intérêts des emprunts	196 541.54			196 541.54
	<b>67 -</b>	<b>charges exceptionnelles (67441 - budgets annexes)</b>	-			-
		<b>(6731 - titres annulés )</b>	200.00			200.00
		<b>(6788 - autres charges )</b>				
	<b>023 -</b>	<b>virement à la section d'investissement</b>	320 800.00		76 617.83	397 417.83
		<b>total des dépenses de fonctionnement ➔</b>	<b>3 070 000.00</b>		<b>-</b>	<b>76 617.83</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>013-</b>	<b>atténuation de charges</b> (remboursement frais personnel) maladie et par les autres collectivités (CCHL et cnes extérieures)	140 000.00			140 000.00
	<b>042 -</b>	<b>722 - travaux en régie</b> (immobilisations corporelles)			76 617.83	76 617.83
		<b>776 - différence sur réalisations</b>			DM technique	-
		<b>7811 - reprise amortissements antérieurs</b>	-			-
		<b>796 - transfert de charges financières</b>				
	<b>70 -</b>	<b>vente de produits fabriqués</b> redevances piscine, camping, autres régies, et remboursements chauffage + personnel mis à disposition	81 000.00			81 000.00
	<b>73 -</b>	<b>impôts et taxes</b> (contributions directes, 4 puis 3 taxes locales, et TEOM avant transfert compétence) et Fds Compens.+ solidarité de CCHL	1 295 678.00			1 295 678.00
	<b>74 -</b>	<b>dotations et participations</b> (dotation forfaitaire, DSR, particip.de l'Etat, Région, départ.allocat.compensatrices et fds national péréquation )	986 327.00			986 327.00
	<b>75 -</b>	<b>autres produits</b> - revenus des immeubles principalement -(loyers)	263 875.70			263 875.70
	<b>76 -</b>	<b>produits</b> des autres immobilisations financières	21 235.37			21 235.37
	<b>77 -</b>	<b>773 - mandats annulés</b>				-
		<b>7751 - produit des cessions</b>				-
		<b>7788 - produits exceptionnels</b>	1 000.00			1 000.00
	<b>002-</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b> (suivant affectat.résultat n-1)	280 883.93			280 883.93
		<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 070 000.00</b>		<b>-</b>	<b>76 617.83</b>

## Synthèse des opérations d'investissement - DM 2015 -

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
chapters opération	opérations	PROPOSITION B P 2015	D.M. 2015 10.12.2015	Montant TOTAL	D.M. TECHN	Prévisions totales
<b>001</b>	déficit d'investissement reporté	158 653.32		158 653.32		158 653.32
<b>16</b>	emprunts (capital de la dette)	1 076 000.00		1 076 000.00		1 076 000.00
<b>040</b>	txv en régie c. 2132 imm.rap		11 312.38	11 312.38		11 312.38
	txv en régie c. 2151 rés. voirie		45 815.79	45 815.79		45 815.79
	txv en régie c. 2152 instal. voirie		11 203.25	11 203.25		11 203.25
	txv en régie c. 2313 const. c.192 moins value sur réalis.		8 286.41	8 286.41		8 286.41
<b>110</b>	matériel/mobilier	30 000.00		30 000.00		30 000.00
<b>111</b>	matériel transport	25 000.00		25 000.00		25 000.00
<b>112</b>	chaufferie	budget annexe		budget annexe		budget annexe
<b>113</b>	cimetière	34 000.00		34 000.00		34 000.00
<b>116</b>	bâtiments cnaux	70 000.00		70 000.00		70 000.00
<b>118</b>	voirie	594 096.68	- 200.00	593 896.68		593 896.68
<b>122</b>	Rénovation du Village Vacances	20 000.00		20 000.00		20 000.00
<b>127</b>	extension caserne gendarmerie	20 000.00		20 000.00		20 000.00
<b>134</b>	Rénovation Mairie	-		-		-
<b>137</b>	Acquisition Immeuble	10 000.00		10 000.00		10 000.00
<b>138</b>	Eclairage Public	20 000.00		20 000.00		20 000.00
<b>139</b>	Piscine	-		-		-
<b>152</b>	plan d'eau	-		-		-
<b>159</b>	Aménagement de la Gare	2 000.00		2 000.00		2 000.00
<b>161</b>	Bibliothèque	30 250.00	200.00	30 450.00		30 450.00
<b>163</b>	Equipements sportifs	10 000.00		10 000.00	-	10 000.00
<b>165</b>	Crèche Halte Garderie	5 000.00		5 000.00		5 000.00
<b>166</b>	Zone Pluriactivités	-		-		-
<b>167</b>	Maison de la santé	140 000.00		140 000.00		140 000.00
<b>Ensemble des opérations - dépenses</b>		<b>2 245 000.00</b>	<b>76 617.83</b>	<b>2 321 617.83</b>		<b>2 321 617.83</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
chapters opération		PROPOSITION B P 2015	D.M. 2015 10.12.2015	Montant TOTAL	D.M. TECHN	Prévisions totales
"021"	virement sect.fct.	320 800.00	76 617.83	397 417.83		397 417.83
"10"	Dotations	444 797.37		444 797.37	-	444 797.37
"027"	2761 adm.non val	-		-		-
	C.27638 cap.pret RC	41 852.03		41 852.03		41 852.03
"024"	produit de cessions	-		-	-	-
"040"	c.28 amortissements	141 248.34		141 248.34		141 248.34
<b>13</b>	SUBVENTIONS	592 849.60		592 849.60		592 849.60
<b>16</b>	EMPRUNTS	703 452.66		703 452.66		703 452.66
<b>Recettes</b>		<b>2 245 000.00</b>	<b>76 617.83</b>	<b>2 321 617.83</b>	<b>-</b>	<b>2 321 617.83</b>

## Objet : Mise à jour du tableau des emplois communaux

Il a été proposé à l'assemblée d'actualiser le tableau des emplois communaux qui avait été adopté en dernier lieu le 17 février 2015, et ce, en vue de prendre en considération

► La création d'un poste d'agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (28 h./semaine) affecté à la bibliothèque municipale, permettant de titulariser le poste d'un agent auxiliaire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est précisé que le reste du tableau des emplois communaux adopté le 17 février 2015 demeure inchangé,

Ont été rappelées par ailleurs les dispositions

- des Lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-1,

- et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

qui permettent de recruter un agent non titulaire de la fonction publique territoriale, en remplacement temporaire d'un remplacement d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel,

### Le Conseil Municipal,

⇒ **Adopte** la modification du tableau des emplois communaux, intégrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la création d'un nouveau poste d'agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (28 h./semaine) affecté à la bibliothèque municipale de la commune de Tence.

⇒ **rappelle** que les autres dispositions adoptées lors de cette séance du 17 février 2015 demeurent inchangées et notamment celles relatives aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, permettant de recruter un agent contractuel, en remplacement temporaire d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel,

## Objet : Recensement de la population - Année 2016 -

La commune de Tence doit réaliser le recensement en 2016.

La collecte débutera le **21 janvier 2016 et s'achèvera le 20 février 2016** étant précisé que les agents recenseurs effectueront au préalable une tournée de reconnaissance.

la Commune de TENCE est divisée en 8 districts auxquels doivent être affectés 1 agent recenseur par district, ce qui nécessite le recrutement de 8 agents recenseurs pour assurer le bon déroulement de cette opération.

Il ressort deux évolutions majeures au sujet de ce recensement 2016 :

- chaque personne recensée pourra désormais répondre aux questionnaires de recensement par Internet,
- Et l'INSEE met à disposition de la commune de Tence une application informatique spécifique qui devrait simplifier les tâches de gestion et de collecte en mairie, et permettre un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

sous réserve d'un décret à paraître fixant le calcul de la dotation forfaitaire de recensement, une participation financière de l'Etat de 7 111 € devrait être versée à la commune de Tence avant la fin du premier semestre 2016.

**Le Conseil Municipal**, ayant pris acte de l'opération de recensement à mettre en œuvre en 2016 conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 fixant notamment la répartition des rôles entre la commune et l'Insee dans la réalisation des enquêtes de recensement,

⇒ **désigne** comme agents recenseurs

**Mme Régine BONNEFOY**

**Mme Agnès BOYER**

**M. Gérard AULAGNIER**

**M. Bernard CHAUDIER**

**M. Roger GROUSSON**

**M. Patrick PAUTRAT**

**M. Daniel RIBEYRE**

**M. Nicolas SEVAISTRE**

⇒ **autorise** Madame la Maire à prendre les arrêtés de nomination des agents sus désignés

⇒ **dit que** ces agents recenseurs recevront

- une rémunération brute mensuelle établie sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle 3, proratisée en fonction du nombre d'heures réellement réalisées et des bulletins collectés
- une indemnité kilométrique au titre des frais de déplacement

**Objet : Inscription à la DETER 2016 de projets d'acquisition**  
**« équipement informatique »**  
**Au profit de l'école publique de Tence**  
**Au profit de l'école privée Saint-Martin**

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des deux projets d'équipements numériques au profit de :

- l'école publique de la commune de Tence
- l'école privée « Saint-Martin » de Tence

⇒ **approuve** les dossiers de candidature à la DETR 2016, présentés

➤ Par l'école publique, et portant sur l'acquisition d'un serveur et de 6 unités centrales et moniteurs, y compris l'onduleur, les câbles et installations,  
pour un montant total HT de 5 959 € soit 7 150.80 € TTC

➤ Par l'école privée « Saint-Martin » portant sur l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif, 1 ordinateur portable VPI et 10 tablettes ( et 10 licences) - l'installation de 2 bornes WIFI et prestations (préparation des outils informatiques et installation des logiciels)  
Pour un montant total HT de 8 052.10 HT soit 9 662.52 € TTC

⇒ **fixe** comme suit le plan de financement de ces opérations

programme d'équipement numérique scolaire	HT	TTC
école publique de Tence 1 serveur, 6 unités centrales et moniteurs, onduleur (câbles, logiciels et installation)	5 959.00 €	7 150.80 €
école privée "Saint-Martin" 1 vidéoprojecteur, 1 portable et 10 tablettes (logiciels et installation)	8 052.10 €	9 662.52 €
<b>total du programme</b>	<b>14 011.10 €</b>	<b>16 813.32 €</b>
<b>financement</b>		
Subvention de l'Etat - DETR 2016 -		
plafonnée à 50 % de 8 000 € par établissement scolaire	école publique de Tence	4 000.00 €
	école privée "Saint-Martin"	4 000.00 €
Avance de TVA	→	2 802.22 €
Autofinancement	→	6 011.10 €
<b>Montant total de l'opération</b>		<b>16 813.32 €</b>

⇒ **sollicite**, dès à présent l'aide spécifique nécessaire au financement de ces deux projets auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR - 2016 -

⇒ **Autorise** Madame la maire à élaborer une convention qui fixera les conditions de mise à disposition de l'équipement informatique auprès de l'école privée « Saint-Martin »

⇒ **donne pouvoir** à Madame le Maire pour qu'elle prenne en ce sens toutes les dispositions utiles au bon déroulement de cette opération et signer tous les documents qui en découlent

**Commune de TENCE**  
**Mairie de TENCE                    43190 TENCE**



**Divers du 11 décembre 2015**

**En début de séance,**

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Guillaume GOUNON secrétaire de séance, Madame la Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

Aucune observation n'a été formulée.

↳ Au cours de l'exposé du dossier relatif aux tarifs municipaux de 2016,

Monsieur David SALQUE-PRADIER demande s'il est prévu une tarification pour louer la nouvelle salle « Marie Bonnet » située au rez de chaussée de la maison de santé

Madame la maire lui a répondu que pour l'heure, aucune proposition de location n'était prévue pour cette salle.

↳ Au cours de l'exposé du dossier relatif au dossier du camping,

- Monsieur Julien MELIN,

-.- après avoir rappelé les termes des délibérations prises en séance du 10 juin 2014, portant décision de déclasser le camping municipal et de pouvoir ensuite en céder le fonds de commerce,

-.- après avoir présenté les deux candidatures spontanées à l'acquisition du foncier et du fonds de commerce du camping, a développé le compte rendu de la commission de l'action économique, du développement durable, de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme

1) Dossier Camping de la Levée des Frères, SARL Les Valignards.

➤ Les atouts ou avantages en faveur de ce dossier :

- Un dossier bien monté, Une nouvelle clientèle étrangère pour la commune, - De nombreux contacts et réseaux, - Pratique 4 langues (*Hollandais, Français, Allemand et Anglais*), - Un plan de financement sincère, - Souhaite travailler avec les acteurs locaux, - Objectifs 4 étoiles, - Une gestion eco-responsable (*consommation d'eau et d'électricité, circuit court*) Proposition d'activités (*Jeux sur le Lignon, terrain multi-sport, kids club, Ferme pédagogique, Air de jeux,....*), - Un bon plan de marketing et de communication

➤ Les points sensibles en défaveur des candidats :

- Les Filles De Best (Kelly et Amber) sont à l'école jusqu'à juin 2016, - L'isolation des chalets et des tentes n'est pas prévu dans le montage financier et semble indispensable vu notre altitude.

2) Dossier Green Camp,

➤ Les atouts ou avantages en faveur de ce dossier :

- La passerelle reliant le camping au village via la levée des Frères, - Un mur d'escalade, location de vélo, La qualité des habitations proposé (*innovant et métrise de la construction*), - Maitrise du niveau d'eau de la levée des frères, - Soutien technique de proximité, - A revu son plan de communication Objectifs 4 étoiles, - Souhaite travailler avec les acteurs locaux,

➤ Les points sensibles en défaveur des candidats :

- L'optimisme des chiffres annoncés,  
- Beaucoup moins d'expérience dans le tourisme,  
- 2 couples associées (*risque de tension dans le futur*),

-M. Julien MELIN exprime le vœu de la commission qui souhaite que les candidats dont le dossier retenu ce soir, viennent faire une présentation de leur projet lors du prochain conseil municipal pour qu'ils témoignent de leur engagement auprès de celui-ci.

- Madame Eliane ROUX a précisé que les acquéreurs devront se renseigner auprès du commissaire enquêteur en charge de la révision générale du PLU, en vue de demander une actualisation du règlement d'urbanisme concernant la zone NL du camping, afin qu'ils puissent réaliser leurs projets de constructions en conformité avec ce règlement.

↳ Au cours du sujet traitant de la location d'un local de la MSP au profit d'une psychologue, Madame Marie Josèphe GACHET a informé les membres présents que la médecine du travail était intéressée pour intégrer les locaux de la MSP. Ses besoins correspondent à un local relativement grand pour accueillir le médecin et un local plus petit pour l'assistant. Une visite des lieux est programmée pour définir quels locaux pourront être loués à l'AIST. Madame Marie Josèphe GACHET expose dans le ce même registre, que Madame Godeline MICHAUT, ostéopathe installée à la LMSP de Tence souhaiterait sous-louer son local à une naturopathe, soit un mi-temps qui correspond aux matinées des jours de semaine (sauf le mercredi).

Les membres du conseil municipal sont favorables à ce projet.

### **Divers** : Après avoir abordé les sujets inscrits à l'ordre du jour,

↳ Madame la Maire présente à l'assemblée un don fait à la commune de Tence, par Madame CUMET. Il s'agit d'une structure en inox qui permet de pratiquer le Panna football, à savoir, une petite aire de jeux de 4 m X 6m permettant de pratiquer un jeu de football « free style » nouvelle génération, (jeu de dribles avec un ballon de football.)

Plusieurs propositions ont été évoquées pour son emplacement :

- o Stade du pont à la Loulette, impossible car zone inondable
- o Jardin d'enfant (en face de la bibliothèque), trop dangereux car il y a la route d'un côté et la Sérigoule de l'autre
- o Au Fieu, mais risque de détérioration
- o Ancien terrain de tennis (derrière la piscine) : OK - solution retenue -

↳ Monsieur Bernard GOUIT regrette que Mr PABIOU lors du dernier conseil n'ait pas eu la parole, même si Madame la Maire avait le droit de refuser

↳ Monsieur Julien MELIN précise à Madame Jacqueline DECULTIS que l'ensemble du CM a voté pour l'installation de l'entreprise RENON à l'unanimité

↳ Monsieur David SALQUE-PRADIER informe avoir posé des questions sur l'enquête publique relative à ce dossier RENON

↳ Madame la Maire précise que suivant les renseignements recueillis au comité de pilotage, Mr RENON respecte les exigences. Il y a un apaisement avec le collectif à Lapte. Il a effectué différents travaux à Lapte sur le site et en ce qui concerne la commune de Tence, il installe son stock. Mr RENON propose une visite de l'usine à Tence au printemps.

**\* \* \* Fin de séance \* \* \***